

La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

Déclaration du groupe de la Mutualité

L'avis sur l'avenir de l'assurance maladie, présenté au nom de la section des affaires sociales et de la santé, est important.

La saisine du Premier ministre était si large que le temps a manqué.

Le groupe de la mutualité salue la qualité du travail conduit par le rapporteur, que nous remercions. Il salue aussi la décision de se centrer sur l'assurance maladie. Il salue enfin les liens faits avec les chantiers que sont la prévention, la santé au travail, la dépendance, notamment.

Il est important et heureux que l'avis souligne fortement combien les grandes composantes de la protection sociale sont un investissement pour notre collectivité nationale et sont fondamentaux pour la cohésion sociale et une croissance durable.

Le groupe de la mutualité se félicite que l'avis du CESE réaffirme le principe d'une assurance maladie solidaire et qu'il rappelle qu'un système universel est la garantie de l'équité et de l'efficacité. Accroître les ressources de l'assurance maladie obligatoire, d'abord par la réduction de niches sociales excessives et inopportunes, et mieux dépenser, s'impose.

Néanmoins, le groupe de la mutualité s'est abstenu pour plusieurs motifs.

Le manque de temps n'a pas permis de proposer des idées nouvelles à la hauteur des enjeux, ni de creuser un des éléments importants de la saisine du Premier ministre : l'articulation entre le régime obligatoire et le régime complémentaire, alors que nous sommes à une période charnière et que les complémentaires participent définitivement des conditions de l'accès aux soins.

Sur ce sujet, l'avis aurait pu exposer tout ce qui, aujourd'hui, relève de l'inacceptable.

Les meilleures complémentaires, au regard de l'intérêt général, ne sont pas celles qui solvabilisent sans discernement les dépassements d'honoraires : les garanties inflationnistes, négociées notamment dans l'entreprise, devraient être fortement taxées au lieu d'être fiscalement encouragées.

À défaut, la marchandisation de la santé continuera de plus belle.

C'est dire que le groupe de la mutualité est hostile au minimalisme d'un socle de base complémentaire pour tous, laissant libre champ à toutes les surenchères assurantielles.

Le groupe de la mutualité souligne aussi son opposition à un nivellement fictif des complémentaires : occulter la diversité réelle et le partage fondamental entre lucratif et non lucratif est abusif et inapproprié pour la santé publique.

La santé n'est pas un bien marchand, elle est un droit.

L'assurance maladie complémentaire ne peut plus être confinée à un rôle de payeur aveugle. Elle est devenue *de facto* gestionnaire du risque santé. Aussi, le groupe

de la mutualité demande-t-il un cadre juridique permettant d'innover et d'expérimenter, dans l'organisation et la qualité des soins et les relations avec les professionnels de santé, notamment.